

CADRE D'INTERVENTION POUR LA VITALITÉ DU TERRITOIRE 2026-2028

Fonds régions et ruralité volets 2 et 3



Adopté par le conseil des maires le 25 février 2026



MRC DE CHARLEVOIX
CADRE D'INTERVENTION POUR LA VITALITÉ DU TERRITOIRE 2026-2028
Fonds régions et ruralité volets 2 et 3

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	3
DÉMARCHE D'ÉLABORATION DU CADRE D'INTERVENTION	4
VISION STRATÉGIQUE	5
ENJEUX	5
DOMAINES ET PRIORITÉS D'INTERVENTION	6
MODALITÉS D'APPUI AUX PROJETS	7
GOUVERNANCE	8
MÉCANISMES DE REDDITION DE COMPTES	8
PLAN D'ACTION POUR LA VITALITÉ DU TERRITOIRE 2026-2028	9



MRC DE CHARLEVOIX

CADRE D'INTERVENTION POUR LA VITALITÉ DU TERRITOIRE 2026-2028

Fonds régions et ruralité volets 2 et 3

INTRODUCTION

Le Cadre d'intervention pour la vitalité du territoire (appelé « cadre d'intervention ») est un document de planification par lequel la MRC de Charlevoix identifie ses enjeux et détermine ses priorités d'intervention pour favoriser sa vitalité environnementale, sociale, culturelle et économique. Il est au cœur de la gestion des sommes allouées dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR). L'entente de développement territorial entre le gouvernement et la MRC est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2025 et se termine le 31 mars 2028.

Le **volet 2 – Développement territorial** du Fonds régions et ruralité (FRR) offre aux MRC un levier financier pour leur permettre d'agir pleinement sur leurs priorités de développement, dans le respect de leurs compétences, et ce, dans une perspective de vitalité économique, culturelle, sociale et environnementale de leur territoire. Celui-ci permet notamment de soutenir des projets de développement structurants et de contribuer à des initiatives régionales ainsi qu'à des ententes sectorielles de développement.

Le **volet 3 – Vitalisation** s'adresse aux MRC du cinquième quintile (Q5) de l'indice de vitalité économique 2022 ou aux MRC qui ont au moins une municipalité Q5 sur leur territoire. Ces milieux sont habituellement caractérisés par une décroissance démographique, des problématiques liées à la rareté de la main-d'œuvre, un effritement des services offerts aux citoyennes et citoyens et une plus faible richesse foncière. En 2022, l'indice de vitalité économique de la MRC de Charlevoix se situait à 1,134, soit au deuxième quintile (Q2), tandis que celui de L'Isle-aux-Coudres se situait à -6,03, étant la seule municipalité de la MRC figurant au cinquième quintile (Q5), donc éligible au volet 3.

Objectifs du cadre d'intervention

- Définir et diffuser une vision de développement pour le territoire de la MRC de Charlevoix accompagnée des priorités d'intervention ;
- Assurer la cohérence entre les actions mises en œuvre et chaque priorité d'intervention ;
- Mobiliser les municipalités et les acteurs du territoire autour d'actions collectives durables.

Ainsi, le FRR peut être utilisé et affecté par les MRC avec flexibilité dans la répartition des sommes selon les enjeux territoriaux, mais toujours avec comme objectif principal de favoriser la vitalité de leur territoire. L'enveloppe annuelle du FRR disponible pour soutenir les initiatives de la MRC de Charlevoix pour l'année de transition 2025-2026, de même que pour la durée de l'entente 2026-2028 est de 1 125 134 \$ dans le volet 2 – Développement territorial, à laquelle s'ajoute une somme de 128 150 \$ pour le volet 3 – Vitalisation, réservée pour la municipalité de L'Isle-aux-Coudres. Le total sur trois ans pour le volet 2 équivaut donc à 3 375 402 \$ et à 384 450 \$ pour le volet 3.



MRC DE CHARLEVOIX

CADRE D'INTERVENTION POUR LA VITALITÉ DU TERRITOIRE 2026-2028

Fonds régions et ruralité volets 2 et 3

DÉMARCHE D'ÉLABORATION DU CADRE D'INTERVENTION

Le cadre d'intervention pour la vitalité du territoire de la MRC de Charlevoix a été élaboré dans un esprit de concertation interdépartementale, considérant la portée de celui-ci. L'ensemble des départements de la MRC étant concernés, des rencontres de travail ont été tenues avec le personnel de la MRC à l'automne 2025 et à l'hiver 2026, de façon à cibler les priorités d'intervention dans les différents domaines couverts. Le présent document a été adopté par le Conseil des maires de la MRC lors de la séance du 25 février 2026.

Afin d'optimiser les bénéfices de l'exercice d'élaboration de son cadre d'intervention, d'aligner les priorités sur les besoins du milieu, de favoriser l'harmonisation et de générer un effet de levier accru au bénéfice du territoire, la MRC s'est appuyée sur ses diverses planifications internes, qui sont elles-mêmes en concordance avec différentes planifications exigées par le gouvernement ou issues de différents partenariats, de même que certains documents de référence :

Planifications internes et documents de référence

- [Plan d'action du projet Signature 2023-2026 de la MRC de Charlevoix](#)
- [Fonds de soutien à l'amélioration de l'offre d'infrastructures et d'équipement de loisirs de la MRC de Charlevoix](#)
- [Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Charlevoix](#)
- [Plan régional des milieux humides et hydriques \(PRMHH\) de la MRC de Charlevoix](#)
- [Convention de gestion territoriale](#)
- [Plan collectif 2025-2027 du Développement social intégré Charlevoix \(DSI\)](#)
- [Plan d'action d'accueil, d'intégration et de pleine participation des nouveaux arrivants 2022-2025 de la MRC de Charlevoix](#)
- [Politique Municipalités amies des aînées 2020-2030 de la MRC de Charlevoix](#)
- [Démarche collective pour l'inclusion sociale des personnes aînées de Charlevoix](#)
- [Politique culturelle de la MRC de Charlevoix](#)
- [Entente de développement culturel de la MRC de Charlevoix](#)
- [Plan climat de la MRC de Charlevoix](#)
- [Plan de gestion des matières résiduelles 2023-2030 de la MRC de Charlevoix](#)
- [Service d'évaluation foncière de la MRC de Charlevoix](#)
- [Service de géomatique de la MRC de Charlevoix](#)
- [Service d'inspection et d'urbanisme de la MRC de Charlevoix](#)
- [Plan d'action de la stratégie de développement socioéconomique 2019-2029 de la MRC de Charlevoix](#)
- [Plan d'action Réseau accès PME de la MRC de Charlevoix](#)
- [Politiques de soutien aux entreprises et aux projets structurant 2025 de la MRC de Charlevoix](#)
- [Plan de développement de la zone agricole \(PDZA\) 2022-2026 de la MRC de Charlevoix](#)



MRC DE CHARLEVOIX
CADRE D'INTERVENTION POUR LA VITALITÉ DU TERRITOIRE 2026-2028
Fonds régions et ruralité volets 2 et 3

VISION STRATÉGIQUE

En 2018, la MRC de Charlevoix a adopté sa Stratégie de développement socioéconomique 2019-2029, à la suite d'un rigoureux exercice de réflexion collective. La MRC souhaitait se donner une vision d'avenir pour orienter ses actions dans un esprit de développement durable, d'innovation et d'inclusion, tant du point de vue économique, environnemental, culturel que social. L'énoncé de vision qui a découlé de ces travaux, toujours aussi pertinent aujourd'hui, est celui-ci :

Collectivité inclusive, créative, dynamique et entrepreneuriale | Ouverte à la diversité | Un vecteur du développement durable de son territoire

Le schéma du développement durable qui en découle et qui est au cœur des actions de la MRC est celui-ci :

Un développement territorial intégré prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale, économique et culturelle des activités de développement, pour favoriser l'équité.

ENJEUX

Les principaux enjeux concernant la vitalité du territoire de la MRC de Charlevoix ont été synthétisés et regroupés en quatre catégories :

Vitalité environnementale

Protéger et mettre en valeur les écosystèmes exceptionnels de Charlevoix tout en conciliant développement, occupation du territoire et adaptation aux changements climatiques, dans un contexte de pressions croissantes sur les milieux naturels et les paysages, découlant de l'occupation du territoire, de l'achalandage touristique, des risques naturels et des changements climatiques.

Vitalité sociale

Maintenir des milieux de vie inclusifs, solidaires, équitables et attractifs pour toutes les générations, malgré le vieillissement de la population, les difficultés d'attraction et de rétention des ménages et des jeunes familles, les inégalités d'accès aux services, au logement et à la mobilité, l'augmentation du coût de la vie ainsi que des écarts de vitalité entre les municipalités du territoire.

Vitalité culturelle

Renforcer la vitalité et la pérennité du milieu culturel de Charlevoix dans un contexte marqué par un manque et une inadéquation des sources de financement, des cadres réglementaires municipaux peu adaptés aux pratiques culturelles, une fragmentation des acteurs et des ressources, ainsi que par les effets de la mondialisation et de l'évolution des modes de consommation culturelle, notamment en arts numériques.

Vitalité économique

Assurer une économie territoriale résiliente et diversifiée, capable de soutenir l'attractivité, la rétention et le développement des entreprises, dans un contexte de rareté de la main-d'œuvre, des défis liés à la relève, d'adaptation aux changements technologiques, d'intégration de l'innovation dans les pratiques des entreprises et ce, dans un contexte géopolitique complexe.



MRC DE CHARLEVOIX
CADRE D'INTERVENTION POUR LA VITALITÉ DU TERRITOIRE 2026-2028
Fonds régions et ruralité volets 2 et 3

DOMAINES ET PRIORITÉS D'INTERVENTION

Les onze domaines d'intervention auxquels s'applique ce cadre font également office de critères de sélection des projets pouvant être financés par les volets 2 et 3 du FRR, puisque ceux-ci doivent s'inscrire dans au moins un domaine pour être admissibles. Les priorités d'intervention en vitalité du territoire de la MRC de Charlevoix ont donc été regroupées sous chaque domaine, tel que présenté ci-dessous.

1 Amélioration des milieux de vie

- Contribuer à la revitalisation des noyaux villageois des municipalités de la MRC de Charlevoix
- Contribuer à l'amélioration de l'offre de loisirs dans les municipalités

3 Développement social

- Soutenir la réalisation de la mission du Développement social intégré de Charlevoix (DSI), visant à améliorer les conditions de vie des personnes en situation de vulnérabilité ou à risque de le devenir
- Assurer l'accueil, l'intégration, la pleine participation et la rétention des nouveaux arrivants sur le territoire de la MRC de Charlevoix
- Encourager le vieillissement actif des personnes âgées au sein de leur communauté

5 Habitation

- Contribuer à améliorer et pérenniser l'accessibilité et l'abordabilité résidentielle

2 Aménagement et mise en valeur du territoire

- Assurer une organisation physique durable du territoire par l'entremise du schéma d'aménagement et de développement (SAD)
- Soutenir la conservation des milieux humides et hydriques par son intégration à la planification de l'aménagement du territoire
- Favoriser l'aménagement durable du milieu forestier sur le territoire de la MRC de Charlevoix
- Participer à la concertation et au développement de projets régionaux en aménagement

4 Dynamisme culturel

- Soutenir la vitalité culturelle
- Stimuler la participation des citoyens à la vie culturelle et au développement culturel
- Stimuler les échanges culturels intermunicipaux

6 Mise en valeur du patrimoine

- Soutenir la préservation et la mise en valeur du patrimoine immobilier
- Favoriser la préservation et la mise en valeur du patrimoine immatériel



MRC DE CHARLEVOIX
CADRE D'INTERVENTION POUR LA VITALITÉ DU TERRITOIRE 2026-2028
Fonds régions et ruralité volets 2 et 3

7 Protection de l'environnement

- Contribuer à l'atteinte de la carboneutralité et à l'adaptation aux changements climatiques du territoire
- Poursuivre les efforts visant à récupérer et valoriser les matières résiduelles avec l'objectif de n'éliminer qu'une seule matière, le résidu ultime

9 Soutien aux municipalités locales

- Offrir de l'accompagnement en géomatique aux citoyens, aux municipalités et à l'interne
- Rendre des services d'évaluation foncière aux municipalités
- Fournir des services d'inspection, d'urbanisme, en environnement et de gestion documentaire et archivistique aux municipalités

11 Vitalisation

- Soutenir la vitalisation de la municipalité de L'Isle-aux-Coudres par l'amélioration des milieux de vie

8 Ruralité

- Initier des projets territoriaux structurants et offrir aux municipalités et aux organismes de la MRC de Charlevoix du soutien en développement territorial
- Contribuer à l'organisation du transport collectif sur l'ensemble du territoire de Charlevoix

10 Vitalité économique

- Favoriser la création, la croissance et la pérennité des entreprises, de même que les projets structurants contribuant à la vitalité économique
- Participer à des ententes sectorielles de développement économique

MODALITÉS D'APPUI AUX PROJETS

L'utilisation des fonds prévus aux volets 2 et 3 doit être conforme aux dispositions prévues dans le [Guide du délégataire - Fonds régions et ruralité volets 2 et 3](#) du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Dépenses admissibles

Sont admissibles les dépenses de mise en œuvre du cadre d'intervention pour la vitalité du territoire suivantes :

- Les salaires et les charges sociales des ressources professionnelles attitrées à la réalisation de mandats ou de projets en régie interne, au prorata du temps consacré si les membres du personnel assument d'autres tâches, incluant le salaire de l'agent de vitalisation;
- Les honoraires contractuels, les salaires et les charges sociales associés à la reddition de comptes (rapport d'activité, saisie des données nécessaires aux fins d'évaluation de programme, vérification);
- La concertation avec tout autre organisme à qui la ministre a délégué une part du FRR en vue de réaliser des projets ou des actions en commun ou d'harmoniser leurs actions et projets respectifs.



MRC DE CHARLEVOIX
CADRE D'INTERVENTION POUR LA VITALITÉ DU TERRITOIRE 2026-2028
Fonds régions et ruralité volets 2 et 3

Projets admissibles au volet 2 – Développement territorial

Pour être admissibles, les projets doivent :

- Contribuer à l'atteinte des objectifs du volet 2 – Développement territorial et des priorités définies dans le Cadre d'intervention de la MRC;
- S'inscrire dans l'un des domaines d'intervention suivants : la vitalité économique, le dynamisme culturel, le développement social, la protection de l'environnement, la ruralité, l'habitation, le soutien aux municipalités locales, l'amélioration des milieux de vie, la mise en valeur du patrimoine, l'aménagement et la mise en valeur du territoire;
- Être conformes aux lois et règlements, particulièrement à toute disposition établissant les compétences municipales.

Projets admissibles au volet 3 – Vitalisation

Pour être admissibles, les projets doivent :

- Se réaliser sur le territoire d'une MRC du cinquième quintile de l'IVÉ ou sur le territoire d'une municipalité locale du quatrième ou du cinquième quintile de l'IVE;
- Contribuer à l'atteinte des objectifs du programme et des priorités en vitalisation définis dans le Cadre d'intervention de la MRC;
- S'inscrire dans l'un des domaines d'intervention visant à améliorer le cadre de vie d'une communauté suivants : animation et mobilisation du milieu, consolidation des services de proximité, aménagements urbains et espaces verts, espace de vie collectif;
- Être conformes aux lois et règlements.

De plus, les projets présentés aux fins de financements des volets 2 et 3 du FRR devront être conformes à la **Politique de soutien aux entreprises et aux projets structurants** de la MRC disponible ici : <https://www.mrccharlevoix.ca/a-consulter/politiques-et-documents-divers/>

GOVERNANCE

La MRC de Charlevoix est responsable de la mise en application du présent cadre d'intervention pour la vitalité du territoire, en collaboration avec divers comités de suivi responsables d'analyser et de recommander les projets auprès du conseil des maires, conformément aux politiques concernées.

MÉCANISMES DE REDDITION DE COMPTES

Un rapport annuel du plan d'action pour la vitalité du territoire 2026-2028, présenté ci-après, sera publié sur le site internet de la MRC de Charlevoix, accompagné d'un communiqué de presse diffusé sur l'ensemble du territoire et dans les municipalités.



MRC DE CHARLEVOIX
 CADRE D'INTERVENTION POUR LA VITALITÉ DU TERRITOIRE 2026-2028
Fonds régions et ruralité volets 2 et 3

PLAN D'ACTION POUR LA VITALITÉ DU TERRITOIRE 2026-2028

Le plan d'action pour la vitalité du territoire présenté ci-dessous s'applique à la période s'échelonnant du **1^{er} avril 2026 au 31 mars 2028**. Les cibles présentées pour chaque indicateur ont donc été calculées sur cette base.

DOMAINE D'INTERVENTION : 1. AMÉLIORATION DES MILIEUX DE VIE				
DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE				
Plan d'action du projet Signature 2023-2026 de la MRC de Charlevoix ; Fonds de soutien à l'amélioration de l'offre d'infrastructures et d'équipement de loisirs de la MRC de Charlevoix				
PRIORITÉS D'INTERVENTION	ACTIONS PRINCIPALES	INDICATEURS ET CIBLES 2026-2028	COLLABORATIONS	RESSOURCES ANNUELLES AFFECTÉES AU FRR ET HORS FRR
Contribuer à la revitalisation des noyaux villageois des municipalités de la MRC de Charlevoix	1. Dans le cadre du projet Signature « Pour mieux habiter nos milieux de vie » de la MRC de Charlevoix, soutenir la réalisation d'un projet d'aménagement du cœur villageois dans chaque municipalité, selon le site choisi 2. Coordonner la planification et la réalisation du projet Signature supralocal, devant servir de lien entre les six projets locaux 3. Rédiger et publier le bilan du projet Signature 2023-2026 et analyser les suites potentielles au projet	1. Nombre de projets Signature locaux complétés : 6 (un par municipalité) 2. Nombre de municipalités dans lequel le projet Signature supralocal a été réalisé : 6 3. Publication du rapport final du projet Signature « Pour mieux habiter nos milieux de vie » : décembre 2026	<ul style="list-style-type: none"> • Municipalités de la MRC de Charlevoix • Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation • Secrétariat de la Capitale-Nationale 	<u>FRR</u> <ul style="list-style-type: none"> • Projet Signature : 165 204 \$ • Conseiller(ère) en développement territorial : 80 000 \$ (80%) <u>HORS FRR</u> <ul style="list-style-type: none"> • Directeur(trice) général(e) • Directeur(trice) du SDLE • Coordonnateur(trice) de l'aménagement



MRC DE CHARLEVOIX
CADRE D'INTERVENTION POUR LA VITALITÉ DU TERRITOIRE 2026-2028
Fonds régions et ruralité volets 2 et 3

Contribuer à l'amélioration de l'offre de loisirs dans les municipalités	<ol style="list-style-type: none"> 1. Soutenir la concertation intermunicipale en matière de développement des loisirs 2. Contribuer financièrement aux projets municipaux en loisirs sportifs, récréatifs et culturels 3. Soutenir le développement du Réseau Circonflexe Charlevoix pour accroître l'offre de services en prêts gratuits d'équipements récréatifs et sportifs 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nombre de rencontres de concertation intermunicipale tenue en matière de développement de loisirs : 4 2. Total des investissements réalisés dans les six municipalités : 120 000\$ 3. Nombre de points de services Circonflexe implantés : 4 	<ul style="list-style-type: none"> • Municipalités de la MRC de Charlevoix • Unité du loisir et du sport de la Capitale-Nationale • Camp le Manoir 	<u>FRR</u> <ul style="list-style-type: none"> • Fonds pour l'amélioration de l'offre d'infrastructures et d'équipements de loisir : 60 000 \$ • Conseiller(ère) en développement territorial
--	--	---	---	--

DOMAINE D'INTERVENTION : 2. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

[Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Charlevoix](#) ; [Plan régional des milieux humides et hydriques \(PRMHH\) de la MRC de Charlevoix](#) ; [Convention de gestion territoriale](#)

PRIORITÉS D'INTERVENTION	ACTIONS PRINCIPALES	INDICATEURS ET CIBLES 2026-2028	COLLABORATIONS	RESSOURCES ANNUELLES AFFECTÉES AU FRR ET HORS FRR
Assurer une organisation physique durable du territoire par l'entremise du schéma d'aménagement et de développement (SAD)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Veiller à la bonne application du schéma d'aménagement et de développement (SAD) actuel 2. Réviser le schéma d'aménagement et de développement (3^e génération) en fonction des nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT), en concertation avec les acteurs municipaux et régionaux 3. Accompagner les municipalités demandant une révision ou l'élaboration de nouveaux règlements d'urbanisme en concordance avec le SAD 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Proportion des demandes d'avis de conformité traitées dans un délai de 30 jours suivants la transmission du règlement final : 90% 2. Adoption d'un premier projet de schéma révisé : 31 décembre 2027 3. Délai maximum pour le dépôt d'un premier projet de règlement à la suite d'une demande d'une municipalité : 3 mois 	<ul style="list-style-type: none"> • Municipalités de la MRC de Charlevoix • Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation 	<u>FRR</u> <ul style="list-style-type: none"> • Honoraires et études : 70 000 \$ <u>HORS FRR</u> <ul style="list-style-type: none"> • Coordonnateur(trice) de l'aménagement du territoire • Aménagiste • Agent(e) en urbanisme



MRC DE CHARLEVOIX
CADRE D'INTERVENTION POUR LA VITALITÉ DU TERRITOIRE 2026-2028
Fonds régions et ruralité volets 2 et 3

<p>Soutenir la conservation des milieux humides et hydriques par son intégration à la planification de l'aménagement du territoire</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Encadrer les interventions au niveau des milieux humides d'intérêt identifiés dans l'engagement de conservation au PRMHH 2. Coordonner la mise en œuvre du plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) adopté en mai 2025 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Intégration au SAD révisé des normes spécifiques pour les milieux humides d'intérêt identifiés dans notre engagement de conservation : 31 décembre 2027 2. Nombre d'actions identifiées au PRMHH réalisées chaque année : 1 	<ul style="list-style-type: none"> • Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques • OBV Charlevoix-Montmorency • Comité ZIP Saguenay-Charlevoix • Région de la Biosphère de Charlevoix 	<p><u>HORS FRR</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Coordonnateur(trice) de l'aménagement du territoire • Aménagiste • Coordonnateur(trice) en environnement
<p>Favoriser l'aménagement durable du milieu forestier sur le territoire de la MRC de Charlevoix</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Planifier l'aménagement intégré du territoire public intramunicipal et la mise en valeur de la ressource forestière 2. Appliquer le règlement relatif à l'abattage d'arbres en forêt privée 3. Administrer les appels de projets en milieu forestier 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nombre de plans d'action découlant de la convention de gestion territoriale mis en œuvre : 3 (PAI, PAFIT, PAFIO) 2. Nombre de certificats d'autorisation émis : 30 3. Nombre de projets financés : 24 	<ul style="list-style-type: none"> • Ministère des Ressources naturelles et des Forêts • Municipalité de Petite-Rivière-Saint-François • Comité de la forêt habitée du Massif • Partenaires des filières aménagement forestier et transformation du bois 	<p><u>HORS FRR</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Ingénieur(e) forestier(ère)
<p>Participer à la concertation et au développement de projets régionaux en aménagement</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Contribuer aux tables de concertation des divers projets menés par des acteurs régionaux et qui ont un impact sur l'aménagement du territoire 2. Assurer l'arrivée à terme de projets régionaux en aménagement portés par la MRC 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nombre de tables et comités auxquels participe la MRC : 10 2. Nombre de projets régionaux en aménagement portés par la MRC : 5 	<ul style="list-style-type: none"> • Région de la biosphère de Charlevoix • Paysages Capitale-Nationale • Tourisme Charlevoix • Vélo Québec • Municipalités de la MRC de Charlevoix • Ministères concernés 	<p><u>HORS FRR</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Coordonnateur(trice) de l'aménagement du territoire • Aménagiste • Agent(e) en urbanisme



MRC DE CHARLEVOIX
 CADRE D'INTERVENTION POUR LA VITALITÉ DU TERRITOIRE 2026-2028
Fonds régions et ruralité volets 2 et 3

DOMAINE D'INTERVENTION : 3. DÉVELOPPEMENT SOCIAL				
<p><u>DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE</u> Plan collectif 2025-2027 du Développement social intégré Charlevoix (DSI) ; Plan d'action d'accueil, d'intégration et de pleine participation des nouveaux arrivants 2022-2025 de la MRC de Charlevoix ; Politique Municipalités amies des aînées 2020-2030 de la MRC de Charlevoix ; Démarche collective pour l'inclusion sociale des personnes aînées de Charlevoix</p>				
PRIORITÉS D'INTERVENTION	ACTIONS PRINCIPALES	INDICATEURS ET CIBLES 2026-2028	COLLABORATIONS	RESSOURCES ANNUELLES AFFECTÉES AU FRR ET HORS FRR
<p>Soutenir la réalisation de la mission du Développement social intégré de Charlevoix (DSI), visant à améliorer les conditions de vie des personnes en situation de vulnérabilité ou à risque de le devenir</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Assumer le rôle et les responsabilités de fiduciaire du financement alloué au DSI par le Collectif pour l'inclusion et le développement social dans la Capitale-Nationale (Collectif IDS), conformément au protocole d'entente 2. Agir à titre d'employeur du co-coordonnateur du DSI et/ou aux autres RH selon les mandats confiés par le comité de gestion du DSI, dans le respect du cadre de gouvernance (en cours de révision) 3. Contribuer financièrement à la réalisation de la mission du DSI 4. Participer à la mise en œuvre du plan collectif 2025-2027 du DSI et à la réalisation des plans d'action des comités du DSI (habitation, mobilité durable, sécurité alimentaire, communautaire, jeunesse) 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Taux de respect des obligations attribuées au fiduciaire dans le cadre du protocole d'entente : 100% 2. Nombre d'employés à l'emploi de la MRC pour le compte du DSI : 1 3. Montant minimum investi par la MRC dans la réalisation de la mission du DSI : 20 000 \$ 4. Nombre de ressources professionnelles de la MRC impliquées dans les actions collectives des comités du DSI : 6 	<ul style="list-style-type: none"> • MRC de Charlevoix-Est • Collectif IDS • Partenaires communautaires, municipaux, scolaires, du milieu des affaires, de la santé et des services sociaux, de l'environnement et de la société civile 	<p><u>FRR</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Conseiller(ère) en développement social : 20 000 \$ (20%) <p><u>HORS FRR</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Directeur(trice) général(e) • Directeur(trice) du SDLE • Adjoint(e) à la direction générale • Agent(e) de bureau



MRC DE CHARLEVOIX
CADRE D'INTERVENTION POUR LA VITALITÉ DU TERRITOIRE 2026-2028
Fonds régions et ruralité volets 2 et 3

<p>Assurer l'accueil, l'intégration, la pleine participation et la rétention des nouveaux arrivants sur le territoire de la MRC de Charlevoix</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Sur la base du bilan du plan d'action d'accueil, d'intégration et de pleine participation des nouveaux arrivants 2022-2025 et du diagnostic territorial sur l'immigration, élaborer un nouveau plan d'action 2026-2029 en vue d'une demande de financement au MIFI 2. Conditionnellement à l'obtention du financement du MIFI, soutenir la mise en œuvre du plan d'action 2026-2029 3. Collaborer avec les instances de concertation régionales et provinciales en matière d'immigration et d'intégration des nouveaux arrivants 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Adoption et publication du plan d'action 2026-2029 : septembre 2026 2. Proportion du plan d'action 2026-2029 réalisé : 40 % 3. Nombre de rencontres de concertation auxquelles la MRC a participé : 8 	<ul style="list-style-type: none"> • Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) • MRC de Charlevoix-Est • Municipalités de la MRC de Charlevoix • Table migration et immigration de Charlevoix • Réseau des municipalités en immigration et en relations interculturelles du Québec (REMIRI) • Services de main-d'œuvre l'Appui, incluant le SANA • Partenaires communautaires, scolaires, du milieu des affaires, de la santé et des services sociaux et de la société civile 	<p><u>HORS FRR</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Conseiller(ère) en développement territorial – chargé(e) de projet • Directeur(trice) général(e) • Directeur(trice) du SDLE
<p>Encourager le vieillissement actif des personnes âgées au sein de leur communauté</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Appuyer la mise en œuvre de la politique Municipalité amie des aînés (MADA) 2020-2030 de la MRC de Charlevoix et son plan d'action 2. Soutenir la mise en œuvre des plans d'action MADA locaux des six municipalités de la MRC 3. Soutenir la Démarche collective pour l'inclusion sociale des personnes âgées de Charlevoix 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nombre de rapports d'activités annuels déposés pour le volet 2 du programme MADA (financement 2026 et 2027) : 2 2. Nombre de bilans annuels des six plans d'action locaux déposés (consolidés en un même document MRC) : 2 	<ul style="list-style-type: none"> • Secrétariat aux aînés du Québec • Municipalités de la MRC de Charlevoix • MRC de Charlevoix-Est • Table de concertation des aînés de la Capitale-Nationale • Institut sur le vieillissement et la participation sociale 	<p><u>HORS FRR</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Chargé(e) de projet pour les démarches locales MADA • Conseiller(ère) en développement territorial • Conseiller(ère) en communication et en administration • Agent(e) de bureau



MRC DE CHARLEVOIX
CADRE D'INTERVENTION POUR LA VITALITÉ DU TERRITOIRE 2026-2028
Fonds régions et ruralité volets 2 et 3

		3. Nombre de comités de la Démarche collective dans laquelle la MRC est impliquée : 7	des aînés de l'Université Laval <ul style="list-style-type: none"> Partenaires communautaires, scolaires, de la santé et des services sociaux et de la société civile 	
--	--	---	---	--

DOMAINE D'INTERVENTION : 4. DYNAMISME CULTUREL				
DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE				
Politique culturelle de la MRC de Charlevoix ; Entente de développement culturel de la MRC de Charlevoix				
PRIORITÉS D'INTERVENTION	ACTIONS PRINCIPALES	INDICATEURS ET CIBLES 2026-2028	COLLABORATIONS	RESSOURCES ANNUELLES AFFECTÉES AU FRR ET HORS FRR
Soutenir la vitalité culturelle	<ol style="list-style-type: none"> Renouveler la Politique culturelle de la MRC de Charlevoix Élaborer et mettre en œuvre un plan d'action quinquennal en développement culturel Soutenir financièrement la réalisation d'initiatives menées par les acteurs culturels et la communauté Coordonner et mettre en œuvre l'Entente de développement culturel signée avec le MCC Collaborer à l'entente de partenariat territorial du CALQ couvrant le territoire de la Capitale-Nationale Favoriser le développement des arts numériques 	<ol style="list-style-type: none"> Adoption de la nouvelle politique culturelle : automne 2026 Adoption du nouveau plan d'action quinquennal : automne 2026 Investissements minimums réalisés via l'Entente de développement culturel de la MRC : 125 000 \$ Nombre de bourses et de subventions octroyées dans le cadre dans le cadre de l'Entente de partenariat territorial convenue avec le CALQ : 5 Nombre de projets en arts numériques soutenus : 2 	<ul style="list-style-type: none"> Ministère de la Culture et des Communications (MCC) Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) MRC de Charlevoix-Est Municipalités de la MRC de Charlevoix Organismes culturels 	<u>FRR</u> <ul style="list-style-type: none"> Agent(e) de développement culturel : 40 000 \$ (40%)



MRC DE CHARLEVOIX
CADRE D'INTERVENTION POUR LA VITALITÉ DU TERRITOIRE 2026-2028
Fonds régions et ruralité volets 2 et 3

Stimuler la participation des citoyens à la vie culturelle et au développement culturel	<ol style="list-style-type: none"> 1. Collaborer ou mettre en place des initiatives de médiation culturelle destinées à la clientèle jeunesse, aînée et marginalisée 2. Offrir à la clientèle jeunesse une expérience bonifiée dans les lieux culturels régionaux, comme prévu à la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2025-2029 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nombre d'activités de médiation culturelle destinées aux publics visés tenues : 4 2. Nombre de jeunes participants : 35 	<ul style="list-style-type: none"> • Ministère de la Culture et des Communications (MCC) • Secrétariat à la Capitale-Nationale (SCN) • Municipalités de la MRC de Charlevoix • Organismes culturels 	<u>FRR</u> <ul style="list-style-type: none"> • Agent(e) de développement culturel <u>HORS FRR</u> <ul style="list-style-type: none"> • Conseiller(ère) en communication et administration • Chargé(e) de projet MADA
Stimuler les échanges culturels intermunicipaux	<ol style="list-style-type: none"> 1. Soutenir les initiatives en matière de concertation et de mutualisation des équipements et des services entre les intervenants locaux 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nombre d'actions initiées en matière de concertation, de maillage ou de mutualisation : 2 	<ul style="list-style-type: none"> • Municipalités de la MRC de Charlevoix • Organismes culturels 	<u>FRR</u> <ul style="list-style-type: none"> • Agent(e) de développement culturel

DOMAINE D'INTERVENTION : 5. HABITATION

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

Stratégie sur l'accessibilité et l'abordabilité résidentielle dans la MRC de Charlevoix (à venir)

PRIORITÉS D'INTERVENTION	ACTIONS PRINCIPALES	INDICATEURS ET CIBLES 2026-2028	COLLABORATIONS	RESSOURCES ANNUELLES AFFECTÉES AU FRR ET HORS FRR
Contribuer à améliorer et pérenniser l'accessibilité et l'abordabilité résidentielle	<ol style="list-style-type: none"> 1. Réaliser un portrait diagnostique des besoins et capacités en habitation dans le cadre de la révision du schéma d'aménagement et de développement 2. Offrir un accompagnement technique et/ou financier aux projets d'habitation, dont ceux à but non lucratif 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Finalisation du diagnostic en habitation : automne 2026 2. Nombre de projets d'habitation soutenus : 2 3. Adoption d'une stratégie sur l'accessibilité et l'abordabilité résidentielle dans la MRC de Charlevoix : automne 2027 	<ul style="list-style-type: none"> • Municipalités de la MRC de Charlevoix • ORH de la MRC de Charlevoix • Comité habitation du DSI • CIUSSS de la Capitale-Nationale 	<u>FRR</u> <ul style="list-style-type: none"> • Conseiller(ère) en développement territorial <u>HORS FRR</u> <ul style="list-style-type: none"> • Coordonnateur(trice) de l'aménagement du territoire



MRC DE CHARLEVOIX
CADRE D'INTERVENTION POUR LA VITALITÉ DU TERRITOIRE 2026-2028
Fonds régions et ruralité volets 2 et 3

	<p>3. Élaborer et mettre en œuvre une stratégie sur l'accessibilité et l'abordabilité résidentielle dans la MRC de Charlevoix</p> <p>4. Exercer la compétence en logement social que la MRC a déclaré en 2024</p>	<p>4. Nombre de rencontres du conseil d'administration de l'Office régional d'habitation (ORH) auxquelles a participé la MRC de Charlevoix : 10</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Groupes de ressources techniques (GRT) • OBNL et coopératives œuvrant en habitation 	<ul style="list-style-type: none"> • Aménagiste • Agent(e) d'urbanisme • Conseiller(ère) en développement économique • Conseiller(ère) en développement social
--	---	---	--	--

DOMAINE D'INTERVENTION : 6. MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE				
DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE				
Programme d'ententes en patrimoine (PEP) 2026-2028 de la MRC de Charlevoix (à venir) ; Politique culturelle de la MRC de Charlevoix				
PRIORITÉS D'INTERVENTION	ACTIONS PRINCIPALES	INDICATEURS ET CIBLES 2026-2028	COLLABORATIONS	RESSOURCES ANNUELLES AFFECTÉES AU FRR ET HORS FRR
Soutenir la préservation et la mise en valeur du patrimoine immobilier	<p>1. Assurer la finalisation et mise en œuvre du Programme d'ententes en patrimoine (PEP) 2026-2028 de la MRC de Charlevoix</p> <p>2. Soutenir les municipalités pour favoriser la protection et la mise en valeur du patrimoine immobilier par la réglementation d'urbanisme et la mise en œuvre de projets</p> <p>3. Soutenir les initiatives de préservation et de requalification des bâtiments religieux et accompagner la paroisse Saint-François D'Assise dans la mise en œuvre de son plan directeur immobilier (PDI)</p>	<p>1. Embauche d'un(e) agent(e) de développement en patrimoine immobilier : printemps 2026</p> <p>2. Mise en place d'un programme régional pour la restauration des bâtiments patrimoniaux privés : printemps 2026</p> <p>3. Nombre d'événements de réflexion réunissant les personnes et organismes du milieu tenus : 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Ministère de la Culture et des Communications (MCC) • Municipalités de la MRC de Charlevoix • Paroisse Saint-François D'Assise • Centre de conservation du Québec (CCQ) 	<p><u>FRR</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Agent(e) de développement en patrimoine immobilier : 25 000 \$ (27%) <p><u>HORS FRR</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Coordonnateur(trice) à l'aménagement du territoire • Agent(e) de développement culturel • Aménagiste • Agent(e) en urbanisme



MRC DE CHARLEVOIX
 CADRE D'INTERVENTION POUR LA VITALITÉ DU TERRITOIRE 2026-2028
Fonds régions et ruralité volets 2 et 3

<p>Favoriser la préservation et la mise en valeur du patrimoine immatériel</p>	<p>1. Initier ou soutenir financièrement la réalisation d'initiatives de mise en valeur du folklore et du patrimoine immatériel</p>	<p>1. Nombre d'initiatives soutenues ou mises en place : 3</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Ministère de la Culture et des Communications (MCC) • MRC de Charlevoix-Est • Conseil québécois du patrimoine vivant (CQPV) • Centre de valorisation du patrimoine vivant (CVPV) • Université Laval - Faculté de Musique • Laboratoire audionumérique de recherche et de création (LARC) • Paroisse Saint-François d'Assise et ses communautés locales 	<p><u>FRR</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Agent(e) de développement culturel <p><u>HORS FRR</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Entente de développement culturel
---	---	--	--	---



MRC DE CHARLEVOIX
 CADRE D'INTERVENTION POUR LA VITALITÉ DU TERRITOIRE 2026-2028
Fonds régions et ruralité volets 2 et 3

DOMAINE D'INTERVENTION : 7. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

[Plan climat de la MRC de Charlevoix](#) ; [Plan de gestion des matières résiduelles 2023-2030 de la MRC de Charlevoix](#)

PRIORITÉS D'INTERVENTION	ACTIONS PRINCIPALES	INDICATEURS ET CIBLES 2026-2028	COLLABORATIONS	RESSOURCES ANNUELLES AFFECTÉES AU FRR ET HORS FRR
Contribuer à l'atteinte de la carbonneutralité et à l' adaptation aux changements climatiques du territoire	<ol style="list-style-type: none"> 1. Élaborer et publier le Plan climat de la MRC de Charlevoix visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES), à s'adapter aux changements climatiques et soutenir la transition climatique 2. Assurer la mise en œuvre du Plan climat en partenariat avec les municipalités 3. Participer aux travaux du comité sur la transition socioécologique de Charlevoix 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Adoption et publication du Plan climat : mars 2027 2. Mise en place d'un comité de suivi de la mise en œuvre du Plan climat : mars 2027 3. Nombre de rencontres du comité sur la transition socioécologique auxquelles a participé la MRC : 20 	<ul style="list-style-type: none"> • Ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) • Municipalités de la MRC de Charlevoix • MRC de Charlevoix-Est • Comité sur la transition socioécologique de Charlevoix • Partenaires communautaires, scolaires, économiques, de la santé et des services sociaux, de l'environnement et de la société civile 	<p><u>HORS FRR</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Conseiller(ère) en transition climatique • Directeur(trice) général(e) • Coordonnateur(trice) à l'aménagement du territoire • Aménagiste • Conseiller(ère) en développement social



MRC DE CHARLEVOIX
 CADRE D'INTERVENTION POUR LA VITALITÉ DU TERRITOIRE 2026-2028
Fonds régions et ruralité volets 2 et 3

<p>Poursuivre les efforts visant à recupérer et valoriser les matières résiduelles avec l'objectif de n'éliminer qu'une seule matière, le résidu ultime</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Assurer la mise en œuvre du plan de gestion de matières résiduelles (PGMR) 2023-2030 et les orientations priorisées par la MRC, en partenariat avec les municipalités 2. Réaliser un bilan annuel du PGMR 2023-2030 et le rendre public 3. Débuter la mise à jour du PGMR en 2028 en cohérence avec les objectifs du futur plan d'action de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nombre d'actions préconisées au PGMR 2023-2030 ayant été entièrement réalisées : 14 2. Nombre de bilans annuels du PGMR publiés : 2 3. Phase de la mise à jour du PGMR entamée : diagnostic territorial 	<ul style="list-style-type: none"> • Municipalités de la MRC de Charlevoix • Région de la Biosphère de Charlevoix • Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) • Éco-Entreprises Québec • Laurentides ressources • Association pour le recyclage des produits électroniques du Québec (ARPE-QC) • AGRIRÉCUP • Partenaires communautaires, scolaires, économiques, du milieu touristique, de la santé et des services sociaux, de l'environnement et des citoyen-ne-s 	<p><u>HORS FRR</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Coordonnateur(trice) en environnement • Technicien(ne) en valorisation des matières résiduelles • Préposés(ées) aux écocentres (4) • Préposé(e) à l'Écoboutique • Agents(es) de sensibilisation de la Brigade verte (2)
--	--	--	--	--



MRC DE CHARLEVOIX
 CADRE D'INTERVENTION POUR LA VITALITÉ DU TERRITOIRE 2026-2028
Fonds régions et ruralité volets 2 et 3

DOMAINE D'INTERVENTION : 8. RURALITÉ				
DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE				
Sans objet				
PRIORITÉS D'INTERVENTION	ACTIONS PRINCIPALES	INDICATEURS ET CIBLES 2026-2028	COLLABORATIONS	RESSOURCES ANNUELLES AFFECTÉES AU FRR ET HORS FRR
Initier des projets territoriaux structurants et offrir aux municipalités et aux organismes de la MRC de Charlevoix du soutien en développement territorial	<ol style="list-style-type: none"> 1. Soutenir les municipalités nécessitant un appui dans la réalisation d'une nouvelle planification stratégique 2. Sonder les municipalités sur leurs besoins en matière de services en développement territorial et adapter l'offre de services en conséquence 3. Mettre en œuvre des projets structurants territoriaux selon les opportunités de développement 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nombre d'exercices de planification stratégique municipaux soutenus : 2 2. Périodicité de la réalisation des sondages : annuelle 3. Nombre de projets territoriaux mis en œuvre : 2 	<ul style="list-style-type: none"> • Municipalités de la MRC de Charlevoix • Partenaires communautaires, scolaires, économiques, de la santé et des services sociaux, de l'environnement et de la société civile 	<u>FRR</u> <ul style="list-style-type: none"> • Conseiller(ère) en développement territorial
Contribuer à l'organisation du transport collectif sur l'ensemble du territoire de Charlevoix	<ol style="list-style-type: none"> 1. Soutenir techniquement et financièrement la mise en œuvre du plan de développement de la Corporation de mobilité collective de Charlevoix (CMCC), mandatée par les MRC de Charlevoix et de Charlevoix-Est pour assurer le transport collectif dans Charlevoix 2. Soutenir tout autre projet favorisant la mobilité régionale et interrégionale 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nombre de projets de développement de la CMCC auxquels a contribué financièrement la MRC : 2 2. Nombre de projets de développement auxquels a contribué financièrement la MRC : 1 	<ul style="list-style-type: none"> • Ministère du transport et de la Mobilité durable (MTMD) • MRC de Charlevoix-Est • Corporation de mobilité collective de Charlevoix • Comité mobilité durable du DSI Charlevoix • Transco 	<u>FRR</u> <ul style="list-style-type: none"> • Soutien aux projets de développement de la CMCC : 43 521 \$ <u>HORS FRR</u> <ul style="list-style-type: none"> • Directeur(trice) général(e) • Conseiller(ère) en développement social



MRC DE CHARLEVOIX
 CADRE D'INTERVENTION POUR LA VITALITÉ DU TERRITOIRE 2026-2028
Fonds régions et ruralité volets 2 et 3

DOMAINE D'INTERVENTION : 9. SOUTIEN AUX MUNICIPALITÉS LOCALES

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

[Service d'évaluation foncière de la MRC de Charlevoix](#) ; [Service de géomatique de la MRC de Charlevoix](#) ; [Service d'inspection et d'urbanisme de la MRC de Charlevoix](#)

PRIORITÉS D'INTERVENTION	ACTIONS PRINCIPALES	INDICATEURS ET CIBLES 2026-2028	COLLABORATIONS	RESSOURCES ANNUELLES AFFECTÉES AU FRR ET HORS FRR
Offrir de l'accompagnement en géomatique aux citoyens, aux municipalités et à l'interne	<ol style="list-style-type: none"> Créer, mettre à jour et analyser des données pour soutenir la planification et les prises de décision en aménagement du territoire Assurer la mise à jour de la matrice graphique de la MRC, de cartes et de plans rattachés à l'urbanisme et à l'aménagement du territoire 	<ol style="list-style-type: none"> Organisation des dossiers géomatiques associés à la révision du SAD : automne 2026 Taux de satisfaction des municipalités quant aux mises à jour effectuées et à la rapidité de réponse à leur demande : 80 % 	<ul style="list-style-type: none"> Municipalités locales 	<p><u>FRR</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Technicien(ne) en géomatique : 16 000\$ (20%) <p><u>HORS FRR</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Coordonnateur(trice) à l'aménagement du territoire Aménagiste Agent(e) en urbanisme
Rendre des services d' évaluation foncière aux municipalités	<ol style="list-style-type: none"> Procéder au travail d'équilibrage des rôles d'évaluation foncière de Baie-Saint-Paul, Saint-Hilarion et le TNO Lac-Pikauba en 2026; Saint-Urbain et Petite-Rivière-Saint-François en 2027; L'Isle-aux-Coudres et Les Éboulements en 2028 Assurer la mise à jour en continu de la matrice graphique de la MRC en fonction des transactions et des plans cadastraux Procéder aux mises à jour des évaluations foncières selon les permis émis durant l'année par les inspecteurs en bâtiment 	<ol style="list-style-type: none"> Nombre de rôles d'évaluation déposés : 7 Taux de mises à jour effectuées dans la matrice graphique : 100 % Taux de mises à jour des évaluations effectuées par rapport aux transactions réalisées et permis émis : 100 % 	<ul style="list-style-type: none"> Municipalités de la MRC de Charlevoix Centre de services scolaire de Charlevoix 	<p><u>HORS FRR</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Responsable du département d'évaluation foncière Techniciens(nes) en évaluation foncière (5) Adjoint(e) administratif(ve)



MRC DE CHARLEVOIX
CADRE D'INTERVENTION POUR LA VITALITÉ DU TERRITOIRE 2026-2028
Fonds régions et ruralité volets 2 et 3

Fournir des services d' inspection en urbanisme et en environnement aux municipalités	<ol style="list-style-type: none"> Assurer l'application des règlements municipaux d'urbanisme et émettre les autorisations en vertu de ceux-ci Élaborer des règlements d'urbanisme et offrir des services d'urbanisme en fonction des besoins des municipalités locales 	<ol style="list-style-type: none"> Nombre de municipalités bénéficiant des services d'inspection à raison de deux jours par semaine : 4 	<ul style="list-style-type: none"> Municipalités de la MRC de Charlevoix 	<u>HORS FRR</u> <ul style="list-style-type: none"> Inspecteurs(trices) en bâtiment et en environnement (3) Agent(e) d'urbanisme
--	--	--	---	---

DOMAINE D'INTERVENTION : 10. VITALITÉ ÉCONOMIQUE

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

[Plan d'action de la stratégie de développement socioéconomique 2019-2029 de la MRC de Charlevoix](#); [Plan d'action Réseau accès PME de la MRC de Charlevoix](#) ; [Politiques de soutien aux entreprises et aux projets structurant de la MRC de Charlevoix](#) ; [Plan de développement de la zone agricole \(PDZA\) 2022-2026 de la MRC de Charlevoix](#)

PRIORITÉS D'INTERVENTION	ACTIONS PRINCIPALES	INDICATEURS ET CIBLES 2026-2028	COLLABORATIONS	RESSOURCES ANNUELLES AFFECTÉES AU FRR ET HORS FRR
Favoriser la création, la croissance et la pérennité des entreprises , de même que les projets structurants contribuant à la vitalité économique	<ol style="list-style-type: none"> Mettre en œuvre le plan d'action de la Stratégie de développement socioéconomique 2019-2029 et en assurer la mise à jour Élaborer et mettre en œuvre un plan d'action annuel Réseau Accès PME Mettre en œuvre le Plan de développement de la zone agricole 2022-2026 (PDZA) et élaborer un nouveau PDZA 2027-2031 en mobilisant l'ensemble des acteurs concernés Accompagner et soutenir le démarrage, l'expansion et le transfert d'entreprises privées et collectives à l'aide de services techniques et des fonds administrés par la MRC 	<ol style="list-style-type: none"> Mise à jour du plan d'action de la Stratégie : automne 2026 Taux de réalisation des actions prévues au plan d'action Réseau Accès PME : 100% Adoption du PDZA 2027-2031 : printemps 2027 Accompagnement et financement <ol style="list-style-type: none"> Nombre d'entreprises soutenues financièrement : 30 Nombre d'entreprises accompagnées techniquement : 640 	<ul style="list-style-type: none"> Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE) Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) Municipalités de la MRC de Charlevoix Réseau Accès PME Chambre de commerce de Charlevoix SADC de Charlevoix Microcrédit Charlevoix 	<u>FRR</u> <ul style="list-style-type: none"> Conseillers(ères) en développement économique (3) : 197 000 \$ (100 %) + 15 000 \$ (15 %) Conseiller(ère) en communications et en administration : 51 000 \$ (50 %) Fonds de développement des entreprises en économie sociale (FDEÉS) : 50 000 \$



MRC DE CHARLEVOIX
 CADRE D'INTERVENTION POUR LA VITALITÉ DU TERRITOIRE 2026-2028
Fonds régions et ruralité volets 2 et 3

	<ol style="list-style-type: none"> 5. Accompagner et soutenir les nouveaux projets et initiatives collectives ayant un impact sur le dynamisme et le développement de l'économie du territoire de la MRC 6. Collaborer avec les organismes de développement du milieu et les différents partenaires 7. Initier des projets et participer à des initiatives collectives pour améliorer les services aux entreprises 8. Poursuivre la mise en place de mesures incitatives visant à promouvoir l'intégration du développement durable dans le développement des entreprises 	<ol style="list-style-type: none"> 5. Nombre de projets et initiatives soutenus : 10 6. Nombre d'organismes et partenaires avec lesquels la MRC a collaboré : 35 7. Nombre de formations suivies et/ou offertes : 40 8. Nombre de mesures mises en place : 2 	<ul style="list-style-type: none"> • Tourisme Charlevoix • Services Québec • Desjardins Entreprises • Innov03 (Espace PME Innovation) • Partenaires du milieu des affaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Fonds de mise en valeur du PDZA: 10 000 \$ • Fonds projets spéciaux : 50 000 \$ • Fonds de soutien aux entreprises – volets démarrage, expansion et émergence de projets d'entreprises : 60 000 \$ • Fonds de mise en valeur du fleuve Saint-Laurent : 27 108 \$ • Volet promotion et prospection : 15 000 \$ <p><u>HORS FRR</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Conseillers(ères) en développement économique • Directeur(trice) général(e) • Directeur(trice) du SDLE • Agent(e) de bureau • Divers fonds hors FRR
<p>Participer à des ententes sectorielles ou régionales de développement économique</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Favoriser l'atteinte des objectifs des six (6) ententes sectorielles ou régionales auxquelles contribue la MRC, soit : <ul style="list-style-type: none"> • Entente de développement touristique et événementiel de Charlevoix (EDTEC) 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Pourcentage des montants prévus investis dans chaque entente sectorielle : 100% 	<ul style="list-style-type: none"> • Secrétariat de la Capitale-Nationale (SCN) • Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) 	<p><u>FRR</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Entente de développement touristique et événementiel de Charlevoix (EDTEC) : 57 500 \$



MRC DE CHARLEVOIX
 CADRE D'INTERVENTION POUR LA VITALITÉ DU TERRITOIRE 2026-2028
Fonds régions et ruralité volets 2 et 3

	<ul style="list-style-type: none"> • Entente sectorielle pour le développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire dans la Capitale-Nationale • Entente de développement de l'économie sociale de la région de la Capitale-Nationale • Entente Innov03 (Espace PME innovation) de la Capitale-Nationale • Entente Paysages Capitale-Nationale 2025-2028 • Entente relative à Microcrédit Charlevoix 2025-2026 		<ul style="list-style-type: none"> • Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) • Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE) • Tourisme Charlevoix • MRC de Charlevoix-Est • Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) • Pôle CN • Microcrédit Charlevoix • Développement Côte-de-Beaupré • Autres MRC de la Capitale-Nationale 	<ul style="list-style-type: none"> • Entente sectorielle pour le développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire dans la Capitale-Nationale : 18 101 \$ • Entente de développement de l'économie sociale de la région de la Capitale-Nationale : 7000 \$ • Entente Innov03 (Espace PME innovation) de la Capitale-Nationale : 2700 \$ • Entente Paysages Capitale-Nationale 2025-2028 : 15 000 \$ • Entente relative à Microcrédit Charlevoix 2025-2026 : 10 000 \$
--	---	--	---	---



MRC DE CHARLEVOIX
 CADRE D'INTERVENTION POUR LA VITALITÉ DU TERRITOIRE 2026-2028
Fonds régions et ruralité volets 2 et 3

DOMAINE D'INTERVENTION : 11. VITALISATION DE L'ISLE-AUX-COUDRES				
DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE Sans objet				
PRIORITÉS D'INTERVENTION	ACTIONS PRINCIPALES	INDICATEURS ET CIBLES 2026-2028	COLLABORATIONS	RESSOURCES ANNUELLES AFFECTÉES AU FRR ET HORS FRR
Soutenir la vitalisation de la municipalité de L'Isle-aux-Coudres par l' amélioration des milieux de vie	1. Soutenir les projets de vitalisation de la municipalité de L'Isle-aux-Coudres dans l'un des domaines d'intervention visant à améliorer le cadre de vie d'une communauté suivants : animation et mobilisation du milieu, consolidation des services de proximité, aménagements urbains et espaces verts, espace de vie collectif.	1. Pourcentage du montant prévu au volet 3 du FRR investi dans les projets de vitalisation de L'Isle-aux-Coudres : 100 %	<ul style="list-style-type: none"> Municipalité de L'Isle-aux-Coudres 	FRR <ul style="list-style-type: none"> Volet 3 – Vitalisation du FRR : 128 150 \$ Conseiller(ère) en développement territorial : 20 000 \$ (20%, pris dans FRR volet 2)